



BULLETIN DU
CENTRE MAROCAIN
POUR LA COOPÉRATION
ET LES DROITS DE L'HOMME

**JOURNÉE NATIONALE POUR LA LIBÉRATION DU
PLUS ANCIEN DÉTENU POLITIQUE AU MAROC:
LE MILITANT AHMED KHAYAR**

A l'initiative de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH), un grand rassemblement populaire a eu lieu à Kénitra, en solidarité avec le plus ancien détenu politique marocain: Ahmed Khayar.

Devant une salle comble, les responsables de l'association soulignèrent le rôle du militant Ahmed Khayar dans la lutte contre le colonialisme qui lui a valu plusieurs condamnations, ainsi que sa lutte infatigable pour la démocratie jalonnée également de condamnations et de sacrifices, à l'époque de l'indépendance.

Condamné à mort en 1972 par un tribunal présidé par le président actuel du soi-disant conseil consultatif des droits de l'homme (inféodé au pouvoir), il a séjourné pendant VINGT ans dans le quartier spécial des condamnés à mort de la prison centrale de Kénitra. Sa peine vient d'être commuée à 30 ans de prison ferme... Dix années de souffrances supplémentaires pour lui et sa famille...

Les différentes interventions soulignèrent également l'état des droits de l'homme au Maroc, l'absence de loi claire organisant le statut du détenu politique, et l'amalgame utilisé pour les assimiler arbitrairement à des détenus de droit commun. Et au moment où la peine de mort a été abandonnée par plusieurs pays soucieux du respect des droits de l'homme, la loi marocaine continue à la requérir pour plus de 250 cas.

L'accent fut également mis sur l'importance de la solidarité large et populaire avec l'ensemble des détenus politiques et l'action quotidienne pour une loi d'amnistie générale, prélude à toute évolution démocratique dans le pays.

Le rassemblement connut un moment de grande émotion à l'écoute d'un enregistrement vocal du militant Ahmed Khayar dans lequel il relate les péripéties de sa vie militante depuis son plus jeune âge, les sacrifices consentis, les conditions de détention et leurs répercussions physiques et psychologiques, ainsi que sa ferme détermination à continuer la lutte pour un Maroc libre et démocratique.

Le rassemblement fut clos par une déclaration invitant toutes les organisations démocratiques à célébrer une journée nationale pour la libération du plus ancien détenu politique marocain: Ahmed Khayar.

LE SECRETAIRE GENERAL DE LA C.D.T POURSUIVI POUR INSULTES A L'ENCONTRE DU GOUVERNEMENT

Le 24 Mars dernier, la police se présenta au domicile de Noubert Amaoui, secrétaire général de la Confédération Démocratique du Travail, pour l'interpeler et l'interroger durant toute la journée. Relâché, il fut arrêté à nouveau le 26 Mars pour interrogatoire. Il comparaitra finalement devant le tribunal suite à une plainte déposée par le gouvernement pour "insultes"... Il s'agit simplement de l'interview accordée par le secrétaire général de la CDT au journal "EL PAIS"...

Cette nouvelle atteinte au droit d'expression engendra une vague de protestations de la part de l'ensemble du mouvement démocratique dans le pays.

ENLEVEMENT DU MILITANT ABDESSALAM MOUDEN

Le militant Abdessalam Mouden, membre du secrétariat général de l'O.A.D.P. a été enlevé de son domicile de Casablanca par des individus armés. Séquestré dans une fourgonnette, il subit une longue épreuve de torture psychologique, avant d'être relâché dans un boulevard désert à Marrakech...

A l'heure des soi-disantes réformes constitutionnelles, force est de constater que les méthodes de répression les plus obscures sont toujours de vigueur: arrestations, enlèvements, procès préfabriqués...

REVENDEICATIONS DES ELEVES ET REPRESSION MOYENNAGEUSE

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro, les lycées marocains connaissent un large mouvement de protestation contre les conditions de l'enseignement en général et la formule du baccalauréat en particulier.

Tel fut le cas dernièrement au lycée Moulay Rchid de Fes. Après une série de grèves et d'occupations de la cour du lycée, une rencontre eut lieu entre les représentants des élèves et l'administration. Celle-ci donna toutes les promesses de satisfaire les revendications des élèves. Mais le lendemain, la police encercla le lycée, et entama les arrestations arbitraires des élèves dans les classes, la cour et sur la voie publique. Soumis à la bastonnade à coups de gourdins et de barres de fer dans les véhicules et les locaux de la police, quinze parmi eux souffrent de blessures profondes.

Interrogés longuement sur les "meneurs" et leur appartenance politique, dans un langage grossier indigne, les élèves furent relâchés à minuit dans un état lamentable...

Dans la ville de KASBA TADLA, suite aux mêmes mouvements de protestation, la police interpela 23 élèves. Ils comparurent devant le tribunal dans un procès fabriqué de toutes pièces en collaboration avec le procureur qui porta plainte pour "humiliation de fonctionnaire" et "destruction de biens publics". La défense assurée par les avocats de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme et l'Association des Jeunes Avocats, démontra par ailleurs le caractère fallacieux du dossier. Mais le tribunal condamna tous les élèves à des peines allant de 1 à 2 mois de prison avec sursis et des amendes de 200 à 300 DH. Le caractère relativement "clément" à l'encontre de mineurs, est probablement dû au large mouvement de solidarité des parents et citoyens, qui n'ont pas ménagé leur soutien moral et matériel, et aux manifestations menées par l'ensemble des élèves.

LA GREVE DE LA FAIM REPREND A LA PRISON D'OUJDA

Après 3 mois de grève de la faim, les étudiants détenus à Oujda, (qui réclamaient essentiellement le droit de poursuivre leurs études ainsi que le droit de visite) ont interrompu leur action suite aux promesses fermes tenues par le représentant du ministère de la justice.

Les conditions de détention restant inchangées, les détenus ont repris la grève de la faim illimitée depuis le 13 Mars 1992.

45 AVOCATS DEFENDENT LES GREVISTES DU TRANSPORT URBAIN DE CASABLANCA

La grève des ouvriers et employés des transports urbains de Casablanca, déclenchée à la fin du mois de Février, continue toujours. Les grévistes réclament pourtant des droits élémentaires: un statut officiel, et l'indemnité sur les heures effectuées appliquée dans toutes les autres villes du Maroc.

L'intransigeance de l'administration a engendré une perte dépassant les 2 milliards de centimes, alors que le montant globale des indemnités est de l'ordre de 1 million de centimes.

L'administration a privé tous les grévistes de leurs salaires depuis le début de la grève, et persévère dans les méthodes d'intimidation en collaboration avec l'appareil de répression. Trois syndicalistes ont été interpellés et présentés devant le tribunal. Dans un élan de solidarité remarquable, les associations de droits ont délégué 45 avocats pour les défendre. Les détenus ont été remis en liberté provisoire, mais la lutte continue...

AVRIL 1992

**C.M.C.D.H
Maison des associations
37, avenue de la Résistance
93100 MONTREUIL**

LES DOSSIERS DU C.M.C.D.H

Dans le cadre de ses activités d'étude et de documentation, le Centre Marocain pour la Coopération et les Droits de l'Homme publie des dossiers sur différents sujets attendant à ses objectifs:

*Table ronde sur les droits de l'homme au Maroc:

Ce dossier reprend les actes de la table ronde organisée par le C.M.C.D.H et la CIMADE, au Parlement Européen. Il comprend les interventions des représentants des groupes parlementaires européens et des personnalités, qui ont abordé les questions des droits de l'homme, de la coopération et de la solidarité sous différents éclairages.

*Charte nationale des droits de l'homme:

Co-signée par 5 associations marocaines, et adoptée lors d'un grand rassemblement populaire, la Charte est devenue une référence pour tous ceux qui oeuvrent pour la promotion des droits de l'homme au Maroc. Le dossier présente un compte rendu du rassemblement et une traduction du texte intégral de la Charte.

*Connaitre l'A.M.D.H

Créée en 1978, l'Association Marocaine des Droits de l'Homme rayonne actuellement avec ses nombreuses sections sur l'ensemble du territoire national, malgré la répression et les tracasseries. Résolument combative, le mérite lui revient d'avoir popularisé les notions fondamentales de droits. Ce dossier retrace l'itinéraire militant de l'association, son orientation générale, et ses principales prises de position: Congrès, séminaires...

*Les détenus politiques au Maroc:

Document exhaustif, régulièrement mis à jour, il comprend les listes des détenus politiques (identité, condamnation, lieu de détention, n° d'écrou...) toutes tendances confondues, civils et militaires.

*La prison marocaine au quotidien:

Analyse détaillée réalisée par un détenu de droit commun, qui passe au crible les conditions économiques, sociales, alimentaires, psychologiques, de la détention: une image réduite des relations dominantes dans l'ensemble de la société marocaine.

(Prix d'un dossier: 50,00 FF port compris)